

Annexe 7

Projet de coopération entre la ville de Mutzig et l'AGEAT

Le projet de coopération entre la ville de Mutzig et l'AGEAT a été présenté à l'assemblée générale le 19 juin 2015 en présence de Madame BRENCKLE représentant Monsieur SCHICKELE, maire de Mutzig.

L'Association de la Guerre Electronique de l'Armée de Terre (AGEAT) assure, par délégation du Commandant de l'Ecole des Transmissions et en liaison avec l'Espace Ferrié-Musée des Transmissions, la conservation et la promotion du patrimoine du domaine relevant du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) et de la guerre électronique (GE) de l'armée de terre.

Cette délégation est régie par un partenariat fixant les conditions de la conservation et de la promotion de ce patrimoine. Ce partenariat a été signé le 17 juin 2014.

Par ailleurs, la ville de Mutzig dispose d'un musée situé à l'espace culturel du château des ROHAN organisé en 3 niveaux dont elle souhaite étendre la thématique et élargir la muséographie. Cette démarche s'inscrit dans une approche historique plus globale visant à lier l'activité du musée et celle du fort de Mutzig dans un cadre européen. Dans ce cadre, la municipalité propose une convention de partenariat à l'AGEAT. **Ce partenariat consisterait en une exposition permanente relative à l'histoire de la guerre électronique et des transmissions.**

Un projet de convention de partenariat a été élaboré par l'AGEAT. Ce projet a tout d'abord été soumis à l'avis du Général commandant l'Ecole des Transmissions et du directeur de l'Espace FERRIE-Musée des Transmissions ainsi qu'à la conservatrice. Dans le projet, il est notamment fait expressément mention de la priorité accordée au musée des Transmissions pour la fourniture de biens culturels relatifs à la guerre électronique. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune remarque de leur part.

Ce projet a été ensuite proposé au maire de Mutzig. Il en a approuvé la quasi-totalité. Quelques points de détail restent à reformuler.

Ce partenariat pourrait être finalisé et signé d'ici la fin de l'année 2015 ou le début de l'année 2016. L'exposition à charge de l'AGEAT serait mise en place au musée du château des ROHAN pour l'été 2016.

Cette évolution des actions conduites par l'AGEAT nécessite de revoir les conditions de sa couverture en termes de responsabilité civile et donc de rechercher un assureur susceptible de couvrir les éléments constituant sa collection (au sens muséographique) et la mise en place et le démontage des expositions auxquelles l'AGEAT participe. Les démarches nécessaires sont engagées afin de disposer un nouveau contrat d'ici le 4 août 2015, date à laquelle son contrat d'assurance actuel, qui est inadapté, arrive à échéance.